

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 1961**

présenté par

M. Guy Bricout, M. Acquaviva, Mme Youssouffa, M. Mathiasin, Mme Bassire, M. Saint-Huile,
M. Morel-À-L'Huissier, M. Colombani, M. Molac et M. Lenormand

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 35, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.